

Nouvelles pratiques sociales



La Corporation de développement communautaire de Longueuil, à la jonction du communautaire et du public

Jacques Fournier

Volume 7, Number 1, Spring 1994

L'arrimage entre le communautaire et le secteur public

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301257ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301257ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fournier, J. (1994). La Corporation de développement communautaire de Longueuil, à la jonction du communautaire et du public. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(1), 145–159. <https://doi.org/10.7202/301257ar>

Article abstract

Cet article retrace d'abord l'historique de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Longueuil, dont le membership réunit en majorité des groupes communautaires mais aussi quelques membres institutionnels et individuels. Dans ce texte, l'auteur analyse les enjeux de la coexistence de ces divers types de membres et les valeurs qui les réunissent. Il se penche ensuite sur certains des objectifs des corporations de développement communautaire au Québec en général, ainsi que sur la question de leur financement. Il en conclut que l'histoire récente des CDC illustre bien l'idée que le développement communautaire s'inscrit dans un processus de lutte pour la justice sociale et contre les inégalités et que cette démarche sera d'autant facilitée si l'on a veillé à jeter des ponts entre les secteurs communautaire et public.



La Corporation de développement communautaire de Longueuil, à la jonction du communautaire et du public

*Jacques FOURNIER
CLSC Longueuil-Ouest*

Cet article retrace d'abord l'histoire de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Longueuil, dont le membership réunit en majorité des groupes communautaires mais aussi quelques membres institutionnels et individuels. Dans ce texte, l'auteur analyse les enjeux de la coexistence de ces divers types de membres et les valeurs qui les réunissent. Il se penche ensuite sur certains des objectifs des corporations de développement communautaire au Québec en général, ainsi que sur la question de leur financement. Il en conclut que l'histoire récente des CDC illustre bien l'idée que le développement communautaire s'inscrit dans un processus de lutte pour la justice sociale et contre les inégalités et que cette démarche sera d'autant facilitée si l'on a veillé à jeter des ponts entre les secteurs communautaire et public.

La Corporation de développement communautaire (CDC) de Longueuil est née officiellement en avril 1989, aboutissement d'une gestation de sept ans. Elle est le fruit de l'établissement et de l'enrichissement de complicités entre, d'une part, les groupes communautaires eux-mêmes et, d'autre part, entre organismes publics et groupes communautaires.

Dans un premier temps, cet article traite plus spécifiquement de la CDC de Longueuil. Dans un deuxième temps, les éléments d'analyse seront élargis à l'ensemble des douze CDC qui existent présentement au Québec. Il faut noter que la CDC de Longueuil est en processus pour se transformer progressivement en Corporation de développement économique communautaire (CDÉC), ce qui rend son cas un peu particulier à l'égard des autres CDC, comme on le verra dans l'article*.

TOUT D'ABORD, LA «JOURNÉE DES GROUPES»

Tout a commencé au printemps 1982. Des intervenants du CLSC Longueuil-Ouest avaient invité un certain nombre de groupes communautaires de Longueuil à venir les rencontrer pour mieux connaître les services qu'ils offraient mais aussi leur fonctionnement, leurs difficultés, etc. Lors de l'évaluation de cette journée, les représentants des groupes ont demandé que soit organisée une journée semblable mais au bénéfice de toute la population de Longueuil. C'est ainsi que dès l'automne 1982 se tenait la première «Journée des groupes communautaires de Longueuil» à l'occasion de laquelle les groupes installèrent des kiosques d'information. On répéta l'expérience en 1983, 1984 et 1985. Cette année-là, 72 groupes avaient chacun un kiosque.

Le comité organisateur de ces journées se composait d'au moins un représentant par catégorie de groupes : jeunes, femmes, personnes âgées, personnes handicapées, entraide, santé mentale, famille, défense des droits et coopératives. S'y ajoutaient, sans droit de vote, des représentants des CLSC Longueuil-Ouest, Longueuil-Est, de l'Éducation des adultes de la Commission scolaire régionale de Chambly et du Service des loisirs de la Ville de Longueuil.

En 1986, les groupes décidèrent d'abandonner la formule des kiosques et d'organiser un colloque sur le thème «Se faire voir» et le sous-thème «Se

* Un merci particulier à René Lachapelle, organisateur communautaire au CLSC du Havre à Sorel et syndicaliste, et à Bill Ninacs de la Corporation de développement communautaire de Victoriaville, qui ont largement nourri cette réflexion, ainsi qu'à plusieurs collaboratrices et collaborateurs de Longueuil qui ont contribué à enrichir ce texte.

connaître, se faire connaître, se faire reconnaître». En 1987, la sixième «Journée des groupes» prit également la forme d'un colloque qui a fourni matière à un mémoire sur les attentes des groupes par rapport à la Ville de Longueuil, mémoire qui fut présenté à la Commission du loisir et du développement communautaire de la Ville. Les groupes avaient, avec les années, développé suffisamment de cohésion et de valeurs communes pour s'entendre sur un mémoire substantiel qui fut signé par plus de 80 d'entre eux.

À la fin de la Journée du 23 novembre 1988, le fruit était mûr : une résolution fut adoptée pour créer un mécanisme permanent de concertation entre les groupes communautaires de Longueuil. Le comité organisateur de la Journée 1988 s'inspira des expériences de Victoriaville, de Drummondville et de Sorel et proposa la création d'une CDC à Longueuil.

Cinq objectifs

Le 26 avril 1989 a lieu l'assemblée de fondation de la CDC de Longueuil. Les objectifs mentionnés dans les statuts et règlements sont les suivants : 1) regrouper les organismes communautaires de Longueuil en une Corporation de développement communautaire ; 2) représenter les intérêts communs de ses membres auprès d'instances gouvernementales et principalement auprès du palier municipal ; 3) favoriser le développement communautaire sur le territoire de Longueuil en fonction des besoins de la collectivité longueuilloise ; 4) stimuler la réflexion et la consultation de ses membres sur tout ce qui touche le développement communautaire ; 5) faire circuler toute l'information relative aux organismes-membres et à leurs activités, ainsi que toute l'information relative au développement communautaire, en utilisant les réseaux existants.

En novembre 1989, la CDC de Longueuil organise un colloque sur l'appauvrissement à Longueuil. Quatrième plus grande ville au Québec avec ses 135 000 habitants, Longueuil compte une personne pauvre sur quatre (24,8%), comparativement à une personne sur cinq (20,5%) sous le seuil de la pauvreté dans l'ensemble du Québec (données du recensement de 1986). Incidemment, deux ans plus tard, une Table de concertation spécifique sur l'appauvrissement de Longueuil sera mise sur pied, à laquelle participeront des groupes et les CLSC, et entretiendra des liens de collaboration avec la CDC.

En novembre de l'année suivante, les membres de la CDC de Longueuil sont invités à prendre part à un colloque sur le partenariat, ses splendeurs et ses limites. Entre chaque colloque, la Corporation n'est pas inactive : organisation de dîners-causeries, publication de bulletins de liaison, démarches d'appui et de concertation, échanges d'informations et d'idées, etc.

Les États généraux du développement communautaire

La CDC de Longueuil mettra deux ans à organiser son deuxième événement d'envergure : les États généraux du développement communautaire de Longueuil. Les 6 et 7 novembre 1992, 320 personnes participent à cette vaste opération de concertation axée sur cinq thèmes : habitation, transport, éducation, environnement et santé/mieux-être. Des dossiers thématiques, élaborés par des groupes de travail dont les membres étaient issus d'horizons variés, ont nourri une large réflexion et dégagé de multiples pistes d'action. Les États généraux étaient encadrés par un comité directeur composé d'une trentaine de représentants de divers milieux : de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de la main-d'œuvre, du clergé, des affaires, du communautaire, des syndicats, des élus canadiens, québécois et municipaux, etc. L'événement était coprésidé par M^{gr} Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-Longueuil et M^{me} Louise Fleischmann-Boutin, de la compagnie Pratt & Whitney. À la suite des États généraux, onze comités de suivi se sont mis à l'œuvre pour concrétiser et établir des priorités d'actions.

Un des fruits qu'ont produit les États généraux, c'est certes l'appriovoisement mutuel de personnes qui relèvent d'institutions et de groupes différents, voire de « cultures » distinctes. De plus, un climat de confiance s'est instauré et il ne sera désormais plus possible de revenir en arrière à ce sujet : le communautaire et le public ne peuvent plus concevoir de travailler chacun dans son coin au développement communautaire longueuillois.

La tenue des États généraux n'a pas été sans influencer la composition du membership, ainsi que celle du conseil d'administration de la CDC. Jusque-là ne pouvaient être membres de la Corporation que les groupes communautaires. Les neuf membres du conseil d'administration de la Corporation provenaient donc exclusivement des groupes, en diversifiant au maximum les familles d'origine des membres (femmes, jeunes, etc.). À son assemblée de novembre 1992, la Corporation ajoutait deux nouvelles catégories de membres : les membres individuels et les autres organismes (publics, parapublics, etc.). En conséquence, la composition du conseil passait à quinze membres, dont neuf issus des groupes communautaires. Les six autres membres provenaient du membership individuel ou institutionnel. De fait, on y trouve maintenant deux représentants des CLSC, un du secteur de l'éducation, un des milieux ecclésiaux et deux membres individuels. L'élargissement de la composition du conseil d'administration a donné lieu à un débat très riche (Leblanc, 1992). Pour les groupes, il était important qu'ils conservent la majorité des sièges au conseil et les institutions étaient d'accord avec cette façon de voir.

La CDC de Longueuil, qui comptait une trentaine de groupes-membres à ses débuts, en a maintenant une cinquantaine, en plus de quelques institutions-membres et de quelques membres individuels.

Les relations avec la municipalité

Les relations de la CDC de Longueuil avec la Ville de Longueuil méritent une analyse particulière. En effet, dans le mémoire qu'ils ont soumis à la Commission municipale sur le loisir et le développement communautaire en novembre 1987, la principale revendication des groupes était la création d'une Direction du développement communautaire, dont relèverait le Service des loisirs. La Ville n'a pas répondu positivement à cette demande : elle a plutôt transformé son Service des loisirs en Direction des loisirs et de la culture, ce qui illustre bien ses priorités. Cette Direction comprend cependant une « division communautaire » qui apporte un appui aux groupes : prêt de locaux, d'équipement audiovisuel, etc. Ce soutien est néanmoins jugé insuffisant par la majorité des groupes.

Pour justifier leur position, les représentants de la Ville de Longueuil ont toujours allégué que les municipalités n'avaient pas d'obligation constitutionnelle ou légale à l'égard du développement communautaire. Évidemment, dans un contexte fiscal difficile, les Villes ne sont évidemment pas à la recherche de mandats supplémentaires ! En revanche, la CDC de Longueuil s'est constamment appliquée à faire valoir que les municipalités ont une responsabilité à l'égard de la qualité de vie des citoyens, ce qui implique un engagement à l'égard de la vie communautaire. Les groupes se sont faits par ailleurs un devoir de dénoncer certaines dépenses de la Ville jugées « somptuaires » (par exemple, l'agrandissement du fameux terrain de golf), pour indiquer la disponibilité des fonds municipaux et les possibilités d'un soutien plus substantiel de la vie communautaire par la Ville.

Ce dialogue difficile avec la Ville s'est cependant révélé plus fructueux à l'occasion des États généraux du développement communautaire de novembre 1992. En effet, la Ville de Longueuil s'est impliquée de façon importante dans la tenue des États généraux, tant au niveau des élus que des fonctionnaires ; toutefois, ce résultat a été obtenu grâce aux pressions constantes exercées par les milieux des affaires, ecclésiastiques et communautaires sur les dirigeants municipaux.

Au fil des années, la Ville de Longueuil a souvent été perçue par plusieurs groupes comme le « bouc émissaire » d'un certain nombre de problèmes sociaux observés dans la municipalité. Dans certains cas, elle s'est effectivement attirée les foudres des groupes par sa propre inaction. Dans

d'autres cas, les groupes auraient pu être plus exigeants à l'égard d'autres institutions, telles les deux CLSC ou encore les commissions scolaires. C'est peut-être grâce aux complicités tissées avec les années entre les groupes et ces dernières institutions que celles-ci ont bénéficié d'un traitement de faveur pas toujours mérité.

En résumé

En résumé, en onze ans, les étapes suivantes ont été parcourues : quatre années de kiosques d'information pour se faire connaître, quatre colloques pour augmenter la cohésion, création de la CDC avec un membership exclusivement composé de groupes communautaires, tenue des États généraux du développement communautaire et enfin élargissement du membership de la Corporation aux institutions et individus. Nous allons maintenant examiner quelques aspects du développement des autres corporations de développement communautaire ailleurs au Québec, la pionnière ayant été celle de Victoriaville.

UN PEU PARTOUT AU QUÉBEC

Depuis quelques années, les corporations de développement communautaire se sont multipliées au Québec. Il en existe maintenant au moins douze¹ et plusieurs d'entre elles ont fait l'objet d'articles et d'études (Ninacs, 1990 et 1992a ; Lachapelle, 1988 ; Fournier, 1988 et 1992 ; Chagnon et Lafrenière, 1991 ; Fredette et Lebel Deshaies, 1991 ; Fredette, 1992 ; Bussièrès et Gosselin, 1992 ; Giasson, 1992). Les CDC se sont d'ailleurs réunies à plusieurs reprises pour échanger sur leur fonctionnement respectif et sont maintenant regroupées en Table nationale.

Chacune des CDC est différente et a sa propre histoire, ce qui ne les empêche par d'avoir plusieurs caractéristiques en commun. En outre, elles ont eu à faire face à un certain nombre de problèmes semblables que nous allons maintenant examiner : déterminer ce qu'est un groupe communautaire et en préciser les valeurs ; procéder à l'éventuel élargissement du membership au secteur public et parapublic ; établir les objectifs et se pencher sur la question du rôle économique ; trouver du financement.

1. Voici la liste des douze CDC, ou organismes en voie de devenir CDC : la CDC des Bois-Francis (Victoriaville), la CDC de Drummond, la CDC de l'Amiante (Thetford-Mines), la CDC de Longueuil, la CDC Brome-Missisquoi (Cowansville, Farnham, Bedford), la CDC du Granit (Lac Mégantic), la CDC du Bas-Richelieu (Sorel-Tracy), la CDC le Rond-Point (Buckingham), le ROC du KRTB (Kamouraska, Rivière-du-loup, Témiscouata, les Basques), la CDC de Jonquière, la CDC de Beauharnois-Salaberry et la CDC d'Amos.

Les groupes communautaires et leurs valeurs

Qu'est-ce qu'un groupe communautaire? Tous les organismes sans but lucratif (OSBL) sont-ils des organismes communautaires? La plupart des CDC ont dû résoudre ce problème d'identité. À la CDC des Deux-Rives (Jonquière), la définition suivante d'organisme communautaire a été retenue :

Un organisme communautaire est un organisme sans but lucratif formé de personnes qui s'unissent autour d'objectifs communs pour répondre à un ou des besoins individuels et/ou collectifs; et dont le mode d'expression est autonome. Il favorise la prise en charge des individus et/ou de la communauté; il vise l'amélioration de la qualité de vie tant individuelle que collective, dans une perspective de changement social (Giasson, 1992 : 15).

C'est habituellement le dernier de ces critères qui peut poser problème : qui travaille au changement social? Dans quel sens? Le sens du changement social est-il d'ailleurs univoque? Pour les néolibéraux, par exemple, le changement social va dans le sens d'intensifier le néolibéralisme et la compétition, plutôt que l'entraide. Le milieu communautaire québécois, majoritairement, s'identifie à un certain nombre de valeurs qui sont justement à l'opposé du néolibéralisme, comme l'illustre concrètement, par exemple, le Projet de charte d'un Québec populaire (Solidarité populaire Québec, 1993). À l'instar de plusieurs CDC, celle de Longueuil a formulé la liste des valeurs communes partagées par les groupes : solidarité, entraide, justice sociale, prise en charge démocratique par la base, etc. Ces valeurs sont même mentionnées dans les statuts et règlements de la CDC.

Bill Ninacs, de la Corporation de développement communautaire de Victoriaville, a décrit le concept de justice sociale qui caractérise, selon lui, l'intervention communautaire. Il y observe une composante d'approche globale de la personne, une vision égalitaire des rapports intervenants-usagers, une démocratie directe et participative, etc. (Ninacs, 1992a : 15).

Lors de la rencontre d'octobre 1993 à Jonquière de la Table nationale des CDC, les valeurs suivantes ont fait l'objet d'un consensus et figurent maintenant dans le Cadre de référence des CDC :

Les valeurs mises de l'avant par une CDC comme assises de tout processus de développement sont celles regroupées communément dans l'expression « justice sociale » : elles incluent l'autonomie, la démocratie, la dignité de la personne humaine, l'équité, la prise en charge et la solidarité. Une CDC est habitée d'un projet d'une société nouvelle libérée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, des logiques technocratiques et des abus de pouvoir avec un refus d'accepter l'accroissement de la consommation comme moteur de l'économie et critère de la qualité de vie. (Table nationale des CDC, 1993 : 3)

Une des valeurs qui semble caractériser le type de changement social souhaité majoritairement par les membres des groupes communautaires est celle de la lutte aux inégalités. C'est un critère qui démarque nettement les groupes communautaires du courant néolibéral.

Toutefois, d'autres valeurs font aujourd'hui l'objet d'un consensus passablement généralisé au sein de la société québécoise et sont même adoptées par le courant néolibéral : recherche de la qualité de vie, démocratie, prise en charge par les gens de leurs problèmes, etc. Par contre, la façon de mettre en œuvre concrètement ces valeurs ne fait pas l'unanimité au Québec comme on peut le constater avec la réforme de l'aide sociale, par exemple. Pour les néolibéraux, cette réforme prétend obliger les personnes assistées sociales à « se prendre en mains ». Les représentants du courant communautaire favorisent eux aussi la prise en charge des personnes assistées sociales par elles-mêmes mais dans des conditions beaucoup plus respectueuses des personnes que ne le prévoient les normes et les barèmes de l'aide sociale. Donc, même si le courant néolibéral utilise les mêmes mots (« prise en charge des personnes par elles-mêmes ») que le communautaire, la différence est très grande dans la façon de concevoir cette valeur.

Les CDC constituent un lieu intéressant pour le redéfinition du changement social parce que leurs groupes-membres adoptent une variété de pratiques ; de plus, à cause de leur enracinement, de leur proximité et de leur adaptabilité, ils peuvent détecter les nouveaux besoins sociaux et y répondre bien avant les gouvernements et leurs institutions.

La place des organismes publics

Comme l'indique René Lachapelle, une des caractéristiques des CDC est « d'accorder une place prépondérante aux groupes communautaires et populaires » (Lachapelle, 1992a : 14). Ceci dit, prépondérance ne veut pas dire exclusivité. Certaines CDC ont choisi d'avoir un membership exclusivement composé de groupes communautaires. D'autres, comme Victoriaville, comme Longueuil après 1992, ont admis en leur sein, mais de façon minoritaire, un certain nombre d'institutions : CLSC, commissions scolaires, etc. En faisant le choix d'inclure dans leur membership un certain nombre de personnes issues d'institutions ou d'organismes publics, les CDC font un pari : réussir à conserver leur caractère foncièrement communautaire, tout en s'adjoignant un certain nombre d'alliés pour faire avancer des objectifs communs.

Gaston Leblanc, membre du conseil d'administration de la CDC de Longueuil où il représentait un groupe communautaire, a décrit les enjeux derrière cet élargissement du membership :

Ce faisant, malgré la garantie morale des nouveaux membres potentiels d'acquiescer au credo du communautaire, ne risque-t-on pas l'infiltration d'indésirables qui saboteraient, récupérerait, dilueraient, affaibliraient l'action sociale de la Corporation? Ou au contraire, suite à la garantie morale d'adhésion aux valeurs propres du communautaire, n'inclurait-on pas avantageusement dans la Corporation des forces vives nouvelles provenant de divers horizons et qui seraient prêtes à soutenir activement les revendications du communautaire? (Leblanc, 1992 : 17)

Les questions de Gaston Leblanc rejoignent une distinction faite par Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN, lors du colloque sur le partenariat organisé par la CDC de Longueuil en novembre 1990. Monsieur Paquette y distinguait la concertation et le partenariat : «Le partenariat réunit des gens qui ont les mêmes intérêts. La concertation touche des gens qui ont le même objectif (exemple : la création d'emplois) mais pas nécessairement les mêmes intérêts» (rapporté dans Fournier, 1991 : 10). Le secrétaire général de la CSN préférerait donc parler de concertation plutôt que de partenariat.

Louis Favreau et Yves Hurtubise ont également étudié cette question et proposent la lecture suivante :

Et dans ce déplacement des stratégies d'intervention et des champs d'intervention, une nouvelle approche, celle de partenariat conçue non pas comme une forme aliénante de participation (le fameux thème de la «récupération» issu de la culture politique marxiste), ni comme une relation égalitaire et consensuelle (la conception de la participation héritée de la tradition libérale) mais bien comme une coopération conflictuelle dans un cadre où la participation s'exerce certes de façon minoritaire et asymétrique mais là où il est aussi possible de faire avancer des objectifs concrets que partagent d'autres acteurs tout en défendant simultanément des intérêts différents, voire même opposés (...) Ni «récupération», ni «consensus», plutôt «participation conflictuelle» dans le cadre général, pourrait-on dire, de la formation d'un nouveau compromis social au sein de la société québécoise. (Favreau et Hurtubise, 1993 : 37)

Notons que dans le cas de la CDC de Longueuil et des autres CDC qui accueillent des membres non communautaires, la participation est asymétrique mais au profit des groupes communautaires cette fois : ces derniers sont majoritaires et ce sont les organismes publics qui sont minoritaires. Cette dynamique fait d'une CDC un outil performant en tant qu'agent de changement potentiel ayant une bonne capacité d'interpellation des pouvoirs : les États généraux de Longueuil en ont été une illustration tangible. Habituellement, comme dans le modèle de coopération conflictuelle auquel réfèrent Favreau et Hurtubise, ce sont les groupes communautaires qui sont minoritaires dans les processus de concertation : par exemple, c'est le cas des comités tripartites chargés d'élaborer les plans régionaux d'organisation des services (Guay, 1991).

Dans le cas de Longueuil, la transition entre la Journée des groupes et les États généraux du développement communautaire a marqué le passage de l'identification («qui nous sommes») à la concertation véritable («avec qui nous voulons travailler»), celle où nous savons assez bien à quelle enseigne nous logeons pour ne pas nous confondre avec ceux qui logent ailleurs et avec qui nous voulons collaborer.

Les objectifs et la question du rôle économique

Certaines CDC privilégient à l'heure actuelle des objectifs de connaissance mutuelle et d'échanges entre les groupes mais ont également entrepris des démarches de concertation et d'actions communes. D'autres ont atteint un stade avancé de développement et gèrent même des immeubles mis à la disposition des groupes, comme par exemple Buckingham (Chagnon et Lafrenière, 1991), Farnham (Fredette, 1992) et Drummond. La CDC des Bois-Francis a été la première à gérer un carrefour de groupes dans des locaux communs.

Deux questions importantes préoccupent chaque CDC : Avons-nous un rôle à jouer dans le développement économique ? Quels sont les liens entre le développement communautaire et le développement économique ? Lors de sa rencontre de l'automne 1993, à Jonquière, la Table nationale des corporations de développement communautaire du Québec a adopté la définition suivante des CDC, qui confirme l'ouverture au développement socio-économique :

Une corporation de développement communautaire est un regroupement d'organisations communautaires, qui œuvrent dans divers champs d'activités sur un territoire donné, dont la mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socio-économique de son milieu. (Table nationale des CDC, 1993 : 1)

À Montréal, c'est la tangente des CDÉC (Corporations de développement économique communautaire) qui a été prise, à partir de la conjoncture particulière de cette ville. Trois CDÉC ont d'abord été formées dans autant de quartiers défavorisés sur le plan économique : Sud-Ouest, Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve, puis quatre autres ont été créées par la suite. Les CDÉC ont des objectifs bien précis : développer l'employabilité et favoriser la création d'emplois. Bill Ninacs a résumé dans un tableau les points de convergence et les spécificités des CDÉC et des CDC et en conclut que :

Les points de convergence semblent tourner autour des objectifs à long terme (pauvreté, désintégration du tissu social...) ainsi qu'une volonté de travailler là-dessus dans les structures démocratiquement contrôlées par les membres de la communauté. (Ninacs, 1992b : 17)

La question de la fonction économique du communautaire se pose avec une acuité particulière dans le contexte de la décroissance des collectivités locales. On se tourne alors vers le palier communautaire, celui de la prise en charge autonome et locale de la vie collective. Le communautaire n'est pas une création étatique mais une dynamique dont la montée de l'économie de marché et la mise en place de l'État « providence » nous ont caché, pour une période, le caractère essentiel. Le communautaire a toujours joué un rôle déterminant dans la vie économique des collectivités, en particulier par le biais de l'économie informelle (domestique, bénévole, charitable, voire délinquante) et des mécanismes d'appartenance permettant la stabilité sociale. Les CDC, en contribuant à une reconnaissance du communautaire, font partie de l'alternative sociale, mais aussi économique.

À Longueuil, l'un des comités de suivi des États généraux du développement communautaire a étudié la possibilité de créer une CDÉC longueuilloise, en plus de la CDC, pour atteindre des objectifs de création d'emplois. Sur recommandation de ce comité, le conseil d'administration de la CDC de Longueuil, à sa réunion d'août 1993, a mandaté trois de ses membres pour faire les premières démarches d'incorporation et de recherche de financement d'une CDÉC pour Longueuil. Le contexte est favorable puisque la Société montréalaise de développement (SMD) disposerait de fonds à cet effet. Pour sa part, la Ville de Longueuil s'est engagée à contribuer pour 20 % du budget de fonctionnement d'une éventuelle CDÉC de Longueuil jusqu'à concurrence de 135 000 \$. Divers programmes, comme ceux de la nouvelle Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) et d'Emploi et Immigration Canada, complèteraient le financement.

À l'automne 1993, le ministère des Institutions financières du Québec a refusé l'incorporation d'une CDÉC longueuilloise pour éviter toute confusion avec la CDC de Longueuil, les deux noms étant trop semblables. Le conseil d'administration de la CDC a donc décidé en janvier 1994 de modifier ses objectifs pour y ajouter explicitement le développement économique, de façon à poursuivre ses démarches d'incorporation. Une assemblée générale spéciale des membres a été convoquée à ce sujet. Le dossier est en pleine évolution au moment où ces lignes sont écrites. Il ne sera pas aisé pour la CDC de Longueuil de décider si elle change carrément son statut pour celui d'une CDÉC, car cela peut avoir des conséquences importantes sur le membership. En effet, on retrouve généralement au conseil d'administration des CDÉC une minorité de représentants de groupes communautaires (et une majorité de représentants des milieux institutionnels, syndicaux et d'affaires, etc.), contrairement au conseil d'administration des CDC où le communautaire domine largement.

Le développement communautaire et le développement économique communautaire sont des processus enracinés dans des milieux donnés qui les colorent de façon spécifique. Comme le précisait Jean-Marc Fontan, «le développement économique communautaire, ça ne se photocopie pas!» (rapporté dans Fournier, 1993: 23).

Le financement

À l'heure actuelle, les CDC ne sont dans la mire d'aucun ministère, contrairement à plusieurs groupes communautaires à clientèle spécialisée (santé mentale, jeunes, etc.) que quelques ministères veulent inscrire dans leurs PROS (Plans régionaux d'organisation des services) ou autres stratégies gouvernementales de financement encadré du communautaire, dans une perspective de sous-traitance. Autrement dit, les CDC ne correspondent à aucune priorité gouvernementale particulière concernant leur financement. Les CDC se développent à partir des cotisations des groupes-membres, de projets de création d'emplois et de diverses formules d'autofinancement, ce qui leur assure à la fois une bonne autonomie et une grande précarité.

Il y aurait lieu d'ouvrir un débat sur la pertinence pour les CDC d'obtenir un certain financement de l'État. Ne pourrait-on pas penser à des formules comme celle des institutions du réseau de la santé et des services sociaux qui reçoivent une partie de leur subvention pour la remettre à leur organisme fédératif (Fédération des CLSC, Association des hôpitaux, etc.), lesquelles agissent comme interlocuteurs crédibles auprès de l'État? Les CDC ne devraient-elles pas entreprendre la bataille du financement convenable de l'engagement communautaire local? Pour leur part, Favreau et Ninacs sont d'avis que l'État devrait s'engager davantage dans le financement du développement communautaire :

Un programme de financement des gouvernements qui soit convenable, échelonné sur une assez longue période pour opérer un véritable décollage (par exemple, cinq ans comme dans le cas des CDÉC montréalaises) est impératif. (Favreau et Ninacs, 1993b: 28)

Des outils pertinents

Maintenant qu'elles ont quelques années d'existence derrière elles, on peut évaluer que les CDC constituent des outils pertinents dans leurs milieux respectifs. Leur existence n'était pas évidente au départ: les groupes communautaires sont déjà membres de regroupements nationaux (Regroupement des ressources alternatives en santé mentale, R des centres de femmes, Regroupement des maisons de jeunes, Regroupement des maisons d'hébergement de jeunes, Fédération des centres d'action bénévole, Féd-

ration des Associations coopératives d'économie familiale, Fédération nationale des associations de consommateurs, Association pour la défense des droits des retraités au niveau national, etc.). Ils n'ont pas nécessairement beaucoup d'énergies à investir au niveau local dans des regroupements. Cependant, les groupes ont constaté que plusieurs problèmes se posaient au niveau local : appauvrissement, liens avec les municipalités, etc. et qu'il était logique de se regrouper sur cette base, sans négliger les regroupements nationaux.

Plusieurs CDC ont d'ailleurs également agi comme agents de liaison dans la mise sur pied des Tables régionales regroupant les organismes financés par le MSSS, renforçant ainsi les stratégies régionales de concertation mises de l'avant par les regroupements nationaux. Certes, les processus de concertation sont fragiles et ils sont souvent reliés aux personnes, dans la mesure où la confiance se bâtit à l'occasion d'actions conjointes et par les relations interpersonnelles. René Lachapelle résume bien ces propos :

J'ai déjà signalé, au moment où j'ai parlé de l'approche communautaire, qu'il faut savoir faire la différence entre ceux qui veulent utiliser les ressources communautaires et ceux qui veulent les supporter. Certains travailleurs du secteur public sont prêts à un partenariat vrai, même s'il est plus douteux qu'il soit possible d'établir un tel partenariat avec l'ensemble de l'institution où ils sont employés. Il faut que les groupes sachent faire des analyses fines de cette question pour s'allier les personnes qui sont prêtes à reconnaître et à respecter leurs intérêts. (Lachapelle, 1990 : 7)

L'histoire récente des CDC illustre bien l'idée que le développement communautaire s'inscrit dans un processus et un cheminement démocratique vers une appropriation de son pouvoir par un milieu donné, avec un objectif de lutte pour la justice sociale et contre les inégalités. Dans ce processus, la question des alliances est importante et il vaut la peine de faire des efforts soutenus pour bien arrimer le secteur communautaire au secteur public.

Bibliographie

- BUSSIÈRES, Michèle et Janot GOSSELIN (1992). «CDC du Granit, bonjour!», *Interaction communautaire*, vol. 5, n° 4 (n° 20), janvier, 16.
- CHAGNON, Lucie et Marthe LAFRENIÈRE (1991). «Une nouvelle corporation de développement communautaire voit le jour, à Buckingham», *Interaction communautaire*, vol. 4, n° 4 (n° 16), janvier, 13.
- FAVREAU, Louis et Yves HURTUBISE (1993). *CLSC et communautés locales : la contribution de l'organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 211 p.

- FAVREAU, Louis et William A. NINACS (1993a). *Le visage du développement économique communautaire au Québec : éléments nouveaux des années 90*, Communication au 6^e congrès biennal de politique sociale, Saint-John's, Terre-Neuve, juin, 20 p.
- FAVREAU, Louis et William A. NINACS (1993b). *Pratiques de développement économique communautaire au Québec : de l'expérimentation sociale à l'émergence d'une économie solidaire*, Rapport abrégé d'une recherche financée par Développement des ressources humaines Canada, novembre, 40 p.
- FOURNIER, Jacques (1988). «Longueuil : pourquoi pas une corporation de développement communautaire ?», *Interaction communautaire*, vol. 2, n° 4 (n° 8), décembre, 10-11.
- FOURNIER, Jacques (1991). «Splendeurs et misères du partenariat», *Interaction communautaire*, vol. 4, n° 4 (n° 16), janvier, 10-11.
- FOURNIER, Jacques (1992). «Les États généraux du développement communautaire de Longueuil, un exercice intense de concertation», *Interaction communautaire*, vol. 4, n° 4 (n° 24), décembre, 11-12.
- FOURNIER, Jacques (1993). «Le développement économique communautaire, ça ne se photocopie pas : compte-rendu de la conférence de Jean-Marc Fontan de l'IFDÉC à la journée de formation du RQIIAC-Montérégie en juin 1993», *Interaction communautaire*, n° 27, automne, 23-24.
- FREDETTE, Claude et Christiane LEBEL DESHAIES (1991). «Une corporation de développement communautaire dans Brome-Missisquoi», *Interaction communautaire*, vol. 5, n° 2 (n° 18), juin, 16-17.
- FREDETTE, Claude (1992). «Brome-Missisquoi : une première maison communautaire à Farnham», *Interaction communautaire*, vol. 5, n° 2 (n° 22), juillet, 16.
- GIASSON, Pierre-Julien (1992). «Une corpo de développement communautaire au Royaume du Saguenay», *Interaction communautaire*, vol. 5, n° 4 (n° 20), janvier, 15.
- GUAY, Lorraine (1991). «Le choc des cultures : bilan de l'expérience de participation des ressources alternatives à l'élaboration des plans régionaux d'organisation des services en santé mentale», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, n° 2, automne, 43-58.
- LACHAPELLE, René (1988). «Du monde à reconnaître», *Interaction communautaire*, vol. 2, n° 4 (n° 8), décembre, 11-12.
- LACHAPELLE, René (1990). «Développer une stratégie de relations entre les groupes et le secteur public», *Interaction communautaire*, vol. 4, n° 1 (n° 13), mars, 6-8.
- LACHAPELLE, René (1992a). «Une première au Québec : les CDC se rencontrent», *Interaction communautaire*, vol. 5, n° 4 (n° 20), janvier, 14.
- LACHAPELLE, René (1992b). «Cinq rencontres plus tard : vers un événement national», *Interaction communautaire*, vol. 5, n° 2 (n° 22), juillet, 28-29.
- LEBLANC, Gaston (1992). «Quelques perspectives d'évolution de la Corporation de développement communautaire de Longueuil», *Interaction communautaire*, vol. 5, n° 3 (n° 23), octobre, 16-17.
- NINACS, William A. (1990). «L'intervention communautaire : une alternative à l'intervention sociale», *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 9, n° 1, printemps, 75-96.

- NINACS, William A. (1992a). *Les corporations de développement communautaire: enjeux et défis*, Communication au colloque du RQIIAC (Regroupement des intervenantes et intervenants en action communautaire en CLSC) à Hull, juin, 20 p.
- NINACS, William A. (1992b). *Le mouvement populaire et communautaire dans le développement de l'économie sociale québécoise*, Communication au 3^e séminaire interdisciplinaire international, Université Laval, Québec, 18 juin, 24 p.
- SOLIDARITÉ POPULAIRE QUÉBEC (1993). «Projet de charte d'un Québec populaire», *Pour un Québec démocratique et solidaire*, 24 p.
- TABLE NATIONALE DES CDC DU QUÉBEC (1993). *Cadre de référence des CDC*, Jonquière, 22 octobre, 4 p.